

Réunion du 20 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACO-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 87

L'an deux mille seize, le vingt juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET (suppléante de M. Michel BARBE), Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis VOIVRET (suppléant de M. Régis CASSAROUME), Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Bernard MELIANDE, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET (suppléant de M. René LACABE), Michel LABOURDETTE, Rémi MAUBAYOU (suppléant de Mme Marie-Thérèse LAVIELLE), Marie-Christine CANTON (suppléante de M. Jean LABASTE), Pierre LAFARGUE, Jean LASJOURNADES (suppléant de M. Raymond INCHASSENDAGUE), Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS.

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Philippe GARCIA (pouvoir à Mme Madeleine BROLESE), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel BARBE, Daniel BOULIN (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, M. Régis CASSAROUME, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Gilbert AURRIAC), Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Dominique LALANNE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Patrick PEYRE-POUTOU), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Mme Jacqueline LACLAU-PECHINE), René LACABE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 15 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE EN AQUITAINE (ADAAQ) DANS LE CADRE DE LA LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LE CYNIPS DU CHATAIGNIER

Rapporteur : Mme Maïthé MIRASSOU

Par courrier en date du 1^{er} février 2016, l'association de développement de l'apiculture en Aquitaine (ADAAQ) sollicite la communauté de communes de Lacq-Orthez pour l'attribution

d'une subvention de 1 000 € afin de mener à bien une action visant à préserver les châtaigniers dans les Pyrénées-Atlantiques.

En effet, il a été observé en 2013 une attaque des châtaigniers par le cynips, attaque qui se traduit par des galles sur les feuilles, une perte de fructification et à terme, par le dépérissement et la mort inéluctable de l'arbre. La progression des ravages est extrêmement rapide sur le département et les communes contaminées ne cessent d'augmenter.

L'objectif est d'enrayer autant que possible les impacts de la prolifération du cynips sur certains segments de l'économie (abandon des châtaigneraies productives, diminution de production de miel, perte de ressources alimentaires pour certains élevages) et de limiter le risque, à terme, de perdre une partie du patrimoine forestier avec la disparition des châtaigniers ayant pour conséquence la perte de l'utilisation de ce bois en ébénisterie.

Cette lutte se fait grâce à un lâcher d'une micro-guêpe (*Troymus sinensis*), procédé déjà utilisé en région PACA et en Corse pour lutter contre ce fléau. En 2015, 50 lâchers ont été réalisés sur une vingtaine de communes béarnaises dont 5 sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Ainsi, l'équivalent de 140 ha de boisement ont été couverts sur la communauté de communes qui avait alors versé une subvention de 1 500 €.

Cette année, l'ADAAQ renouvelle sa campagne de lutte ; 49 lâchers sont prévus dont 4 sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez (2 à Orthez, 1 à Monein et 1 à Argagnon). Ainsi, 112 ha supplémentaires seront couverts.

Le coût d'un lâcher est estimé à 300 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association de développement de l'apiculture en Aquitaine (ADAAQ),
- **de prélever** cette somme sur l'article 657-4 du budget 2016.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

